

LE PROBLÈME DU LIBRE ARBITRE: UNITÉ 4, PARTIE I

PHI 1710

SÉANCE 8

Jonathan Simon

PLAN DU JOUR

- 1) Devoir sur l'induction
- 2) Le problème du libre arbitre: introduction générale
- 3) Van Inwagen : un argument pour l'incompatibilisme
- 4) Frankfurt : un argument pour le compatibilisme

L'INDUCTION

L'INDUCTION

- (P1) Si le principe d'uniformité est justifiable, nous pouvons le justifier soit inductivement (*a posteriori*), soit déductivement (*a priori*).
- (P2) On ne peut pas le justifier inductivement
- (P3) On ne peut pas le justifier déductivement
- (P4) Il n'est pas excusable non plus
- (C) Par conséquent, il n'est ni justifiable ni excusable

L'INDUCTION

- (PI) Si le principe d'uniformité est justifiable, nous pouvons le justifier soit inductivement (*a posteriori*), soit déductivement (*a priori*).
- *Les défis de la première prémisse :*
 - – *il faut se demander si cela épuise les options : si tout argument doit être soit inductif, soit déductif.*
 - – *Nous avons discuté des raisons de penser cela en classe. Par exemple, certains arguments peuvent être a priori, mais pas des déductions au sens strict.*
 - – *Ici, la réponse à considérer est que nous pouvons diviser de façon plus exhaustive entre a priori et a posteriori - l'argument semble alors fonctionner.*

L'INDUCTION

- (P2) On ne peut pas le justifier inductivement

Ici, on pourrait affirmer que la circularité d'une justification inductive de l'induction n'est pas une circularité vicieuse mais vertueuse. On pourrait aussi soutenir qu'il existe des justifications a posteriori qui ne sont pas inductives au sens strict (on a peut-être une « intuition rationnelle » directe).

L'INDUCTION

- (P3) On ne peut pas le justifier déductivement
- *Ici, soit on tente de déduire réellement la vérité de l'induction (mais personne n'y est encore parvenu), soit on met en avant une justification synthétique a priori (par exemple, l'argument selon lequel nous avons une telle justification pour rechercher les meilleures explications des phénomènes en général, et que les explications inductives sont les meilleures).*

L'INDUCTION

- (P3) On ne peut pas le justifier déductivement
- *Dans ce cas, les réponses à envisager sont les suivantes :*
- *a) il n'est pas évident que nous ayons une telle justification,*
- *b) il n'est pas évident que cela soit différent de simplement revendiquer une justification pour utiliser le principe d'induction,*
- *c) si c'est différent, alors il n'est pas évident que les explications inductives soient, dans le sens pertinent, les meilleures*

L'INDUCTION

- (P4) Il n'est pas excusable non plus
- *Ici, on considère des tentatives telles que celles de Reichenbach ou de Wittgenstein, d'accepter que l'induction ne peut pas être justifiée, mais de suggérer qu'il existe un statut moindre, mais toujours bon, de justification épistémique : l'excusabilité. (dire que tu fais le bien, vs dire que tu n'as pas fait le mal – être louable vs ne pas être blâmable).*

L'INDUCTION

- (P4) Il n'est pas excusable non plus
- *Ici, on peut noter que si les arguments d'excusabilité peuvent être donnés à la troisième personne, ou pour des événements passés, il est rare que l'on plaide pour sa propre excusabilité pour un péché que l'on s'apprête à commettre, à moins que l'on ne puisse vraiment pas s'en empêcher (ou que l'on ne puisse pas faire autrement...)*

L'INDUCTION

- (P4) Il n'est pas excusable non plus
- ... *auquel cas il faut les considérer comme des tentatives de justification plutôt que d'excuse, mais il n'est pas évident qu'elles évitent la circularité en tant que telle...*

L'INDUCTION

- (C) Par conséquent, il n'est ni justifiable ni excusable
- *Mes correcteurs me disent que pour les devoirs précédents, beaucoup d'entre vous ont eu du mal à rédiger des arguments logiquement valables. Pour cette unité, je vous ai donné l'argument à utiliser, mais il est important que vous appreniez cette compétence.*

L'INDUCTION

- (C) Par conséquent, il n'est ni justifiable ni excusable
- Rappelez-vous qu'un argument logiquement valide est un argument pour lequel il est impossible (c'est-à-dire qu'il n'a pas de sens : vous ne pouvez même pas l'imaginer) que les prémisses soient toutes vraies mais que la conclusion soit fausse.

L'INDUCTION

- Cela peut demander un peu de pratique : dans le langage naturel, c'est parfois peu clair et c'est parfois une question d'interprétation.
- C'est pourquoi nous essayons d'être aussi clairs que possible.
- En logique formelle, on dispose d'outils pour rendre les choses aussi claires que possible (c'est pourquoi la logique formelle est importante pour faire de la philosophie).

LE PROBLÈME DU LIBRE ARBITRE:
INTRODUCTION GÉNÉRALE

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Quelle est la question ?
- 1) Autodétermination : être la source (ultime ?) de son action
- 2) Maîtrise de soi / autocontrôle : avoir le contrôle de son action
- 3) La capacité de faire autrement
- 4) La responsabilité morale de son action

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Un premier point de méthodologie :
- **Une approche** consiste à dire que tout ce qui nous intéresse est la question de la responsabilité morale, les autres notions (autodétermination, contrôle, capacité à faire autrement) n'étant que des outils.
- **Une autre approche** consiste à dire que ces alternatives sont philosophiquement importantes en elles-mêmes

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Le grand problème, version simple :
- 1) La responsabilité morale exige l'autodétermination ou la maîtrise de soi (l'autocontrôle).
- 2) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.
- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
- 4) par conséquent, nous ne disposons pas d'autodétermination ou d'autocontrôle.
- 5) Par conséquent, nous ne pouvons pas assumer de responsabilité morale.

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- *A comparer : L'argument de Sellars (kantien) selon lequel la perception n'est pas une source de justification :*
 - *1) pour que la perception justifie, elle ne peut pas être quelque chose qui nous « arrive » simplement*
 - *2) Mais la perception est quelque chose qui nous arrive simplement (l'espace des causes plutôt que l'espace des raisons)*
 - *3) Par conséquent, la perception ne justifie pas ...*

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Le grand problème, version simple :
- 1) La responsabilité morale exige l'autodétermination ou la maîtrise de soi (l'autocontrôle).
- 2) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.
- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
- 4) par conséquent, nous ne disposons pas d'autodétermination ou d'autocontrôle.
- 5) Par conséquent, nous ne pouvons pas assumer de responsabilité morale.

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Nos options:
- 1) La responsabilité morale exige l'autodétermination ou la maîtrise de soi (l'autocontrôle).
- 2) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.
 - - réjeter (2): la compatibilisme / le déterminisme doux
- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
 - - réjeter (3): le libertarianisme
- 4) par conséquent, nous ne disposons pas d'autodétermination ou d'autocontrôle.
- 5) Par conséquent, nous ne pouvons pas assumer de responsabilité morale.
 - - accepter (4) (et 5, si on accepte 1): le déterminisme dur / l'incompatibilisme dur

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- I) La responsabilité morale exige l'autodétermination ou la maîtrise de soi (l'autocontrôle).
- Il est difficile de le nier : il est clair que vous n'êtes pas responsable de tout ce que vous faites.
- Dans les cas où vous n'aviez manifestement pas le contrôle, vous n'êtes pas responsable.

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- I) La responsabilité morale exige l'autodétermination ou la maîtrise de soi (l'autocontrôle).
- Si votre esprit était contrôlé à distance par un scientifique malveillant qui avait installé une puce dans votre cerveau
- Si nous découvrons une maladie telle que toutes les personnes atteintes de cette maladie font ce que vous avez fait (par exemple, une tumeur au cerveau, le syndrome de Gilles de la Tourette...).

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- I) La responsabilité morale exige l'autodétermination ou la maîtrise de soi (l'autocontrôle).
- Peut-on contester cela ? La tradition calviniste peut le faire, en suggérant que le statut moral d'une personne est prédéterminé par Dieu (grâce) - mais les questions théologiques sont subtiles
- Deux approches sont possibles. L'une consiste à nier l'existence de tout critère, l'autre à proposer des critères alternatifs (pour la responsabilité).

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- I) La responsabilité morale exige l'autodétermination ou la maîtrise de soi (l'autocontrôle).
- Dans la pratique, cependant, beaucoup considèrent le « contrôle » comme un substitut de l'élément qui donne les critères, de sorte que cette prémisse est rarement remise en question en tant que telle

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 2) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 2) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.
- Pourquoi penser cela ? L'intuition de base est la suivante : vous pensez aux cas où nous disons qu'il n'y a pas de responsabilité (contrôle mental par Elon Musk, tumeur...).
- Dans ces cas, quelque chose d'autre est la cause de vos actions (Elon Musk, la tumeur) - vous n'êtes pas la cause ultime.

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 2) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.
- C'est ici que beaucoup, à la suite d'Aristote, considèrent que l'on n'est responsable *que si l'on aurait pu faire autrement*

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- (2a) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous aurions pu faire autrement
- (2b) Pouvoir faire autrement exige que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.
- --
- DONC
- (2) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- (2a) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous aurions pu faire autrement
 - Rejetter (2a): la compatibilisme Frankfortien (Platonicienne?)
- (2b) Pouvoir faire autrement exige que nous soyons pas déterminés par l'ordre causal.
 - Rejetter (2b): la compatibilisme classique (Aristotelicienne?)

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
- *Ce principe est justifié par le fait que la physique semble le suggérer : les lois de Newton, mais aussi celles de Schrödinger*

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
- Qu'entend-on par « déterminisme »? L'idée qu'étant donné une description complète du monde à un moment donné T_i , ainsi que les lois, vous pouvez dériver l'état complet du monde à un autre moment T_f (pensez au démon de Laplace).

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
- Il existe cependant d'autres concepts :
- Le déterminisme causal : la définition qui vient d'être donnée
- Le déterminisme psychologique : l'idée que l'action d'une personne a été causée / rendue très probable par des facteurs indépendants de sa volonté (une tumeur, des épisodes traumatisants de son enfance, etc.)
- Déterminisme logique : l'idée que l'univers étant éternel, il existait déjà un fait sur ce qui allait se produire.

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Il est possible d'utiliser des versions de l'argument pour chacun d'entre eux. Certains craignent que le déterminisme logique soit un problème pour la responsabilité morale, et acceptent donc que l'avenir soit ouvert (un sujet de métaphysique).
- D'autres s'inquiètent du fait que même le déterminisme psychique pose problème (nous y reviendrons la semaine prochaine).
- -- Les réponses compatibilistes au déterminisme causal fonctionnent probablement aussi ici, mais les incompatibilistes ont peut-être plus à faire...

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
- Rejetter (3): Deux stratégies :
- **L'indéterminisme quantique** : poursuivre une interprétation alternative de la mécanique quantique où l'indétermination est réelle. Dans ce cas, le défi consiste à montrer que cette nouvelle forme d'indétermination nous apporte ce dont nous avons besoin pour la maîtrise de soi, par opposition au simple hasard.

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 3) Nous sommes déterminés par l'ordre causal.
- Rejetter (3): Deux stratégies :
- **la causalité des agents** : nous postulons ici qu'il existe un pouvoir causal spécial qui découle des agents - en effet, l'univers physique n'est pas causalement fermé (cf. Descartes)

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- *la causalité des agents*
- Ici, le problème est que cela semble aller à l'encontre du naturalisme méthodologique, l'idée que nous devrions au moins essayer de trouver des explications scientifiques à tout ce qui se passe

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- *la causalité des agents*
- Une autre difficulté réside dans le fait qu'il n'est pas évident que le simple fait d'ajouter des éléments supplémentaires résolve le problème - nous devons expliquer comment cette nouvelle force nous confère une responsabilité morale. Le simple fait de dire qu'elle n'est pas physique ne suffit pas. Peut-être existe-t-il des « particules » mentales à côté des particules physiques, en quoi cela change-t-il l'histoire ?

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 4) par conséquent, nous ne disposons pas d'autodétermination ou d'autocontrôle.
- 5) Par conséquent, nous ne pouvons pas assumer de responsabilité morale.
- *il s'agit de conséquences logiques des prémisses – rejeter (4) ou (5) nécessite de rejeter une des prémisses 1,2 ou 3*

LIBRE ARBITRE: INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 4) par conséquent, nous ne disposons pas d'autodétermination ou d'autocontrôle.
- 5) Par conséquent, nous ne pouvons pas assumer de responsabilité morale.

- Options:
- Chauvinisme
- Conséquentialisme

VAN INWAGEN

VAN INWAGEN

- (2a) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous aurions pu faire autrement
- (2b) Pouvoir faire autrement exige que nous ne soyons pas déterminés par l'ordre causal.
- Rejetter (2b): la compatibilisme classique (Aristotelicienne?)

VAN INWAGEN

- Van Inwagen : une variante de l'argument qui évite le 2b
- Il accepte:
- (2a) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous aurions pu faire autrement

VAN INWAGEN

- (2a) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous aurions pu faire autrement
- (3*) Nous n'aurions pas pu faire autrement
- (4) par conséquent, nous ne disposons pas d'autodétermination ou d'autocontrôle

- (1) Si le déterminisme est vrai, alors la conjonction de P_0 et L implique P .
- (2) Si J avait levé la main à T , alors P serait faux.
- (3) Si (2) est vrai, alors si J avait pu lever la main à T , J aurait pu rendre P faux.
- (4) Si J aurait pu rendre P faux, et si la conjonction de P_0 et L implique P , alors J aurait pu rendre la conjonction de P_0 et L fausse.
- (5) Si J aurait pu rendre la conjonction de P_0 et L fausse, alors J aurait pu rendre L fausse.
- (6) J n'aurait pas pu rendre L fausse.
-
- (7) Donc, si le déterminisme est vrai, J n'aurait pas pu lever la main à T .

Réponses à Van Inwagen:

(1) accepter son argument, accepter le déterminisme
(déterminisme dur)

(2) accepter son argument, rejeter le déterminisme
(libertarianisme)

(3) rejeter son argument : on peut faire autrement, même si
déterminisme est vrai

(4) rejeter son argument : la maîtrise de soi n'exige pas que nous
ayons pu faire autrement (Frankfurt)

Réponses à Van Inwagen:

(3) rejeter son argument : on peut faire autrement, même si déterminisme est vrai

-- *Essayez de reformuler l'argument de Van Inwagen sans l'ascension méta-sémantique (l'affaire suspecte où il passe des actions que l'on est capable de faire à des propositions que l'on est capable de rendre vraies ou fausses).*

(1*) Si le déterminisme est vrai, alors la conjonction de P_0 et L implique que J ne lève pas la main à T.

(2*) Si J avait pu lever la main à T, alors J aurait pu faire quelque chose qui contredit $P_0 + L$.

(3*) Si J avait pu faire quelque chose qui contredit $P_0 + L$, J aurait pu changer le passé, ou changer les lois de physique

(4*) J n'avait pas pu changer le passé, ou changer les lois de physique

--

(5*) Donc, si le déterminisme est vrai, J n'aurait pas pu lever la main à T.

(3*) Si J avait pu faire quelque chose qui contredit $P_0 + L$, J aurait pu changer le passé, ou changer les lois de physique

Cette prémisse n'est pas convaincante. En particulier, elle dépend de la façon dont nous comprenons l'expression « aurait pu faire autrement ». Par exemple, si nous lui donnons une interprétation contrefactuelle, cela signifie

« dans le monde le plus proche possible où J forme l'intention de faire X, il fait X ».

(3*) Si J avait pu faire quelque chose qui contredit $P_0 + L$, J aurait pu changer le passé, ou changer les lois de physique

Mais comparez maintenant :

« dans le monde le plus proche possible où J forme l'intention de lever la main, il lève la main »

à

« dans le monde le plus proche possible où J forme l'intention de changer le passé, J change le passé »

... (il n'y a pas de monde où, dans ce monde, J entreprend une action qui change le passé (ou les lois) de ce monde).

FRANKFURT

FRANKFURT

- (2a) L'autodétermination et l'autocontrôle exigent que nous aurions pu faire autrement
 - Rejetter (2a): la compatibilisme Frankfortien (Platonicienne?)
- (2b) Pouvoir faire autrement exige que nous soyons pas déterminés par l'ordre causal.
 - Rejetter (2b): la compatibilisme classique (Aristotelicienne?)

FRANKFURT

- Frankfurt observe : il y a des cas où vous le faites parce que vous le voulez, mais il existe un mécanisme qui aurait pris le relais et vous aurait poussé à le faire, si vous n'aviez pas eu l'intention de le faire de toute façon.
- Dans ce cas, nous dirions que vous êtes toujours responsable.

FRANKFURT

- Frankfurt observe : il y a des cas où vous le faites parce que vous le voulez, mais il existe un mécanisme qui aurait pris le relais et vous aurait poussé à le faire, si vous n'aviez pas eu l'intention de le faire de toute façon.
- Dans ce cas, nous dirions que vous êtes toujours responsable.

FRANKFURT

- Peut-on généraliser cela pour couvrir toutes les actions ?